

infos LOCATAIRES



Élections des représentant-es des locataires : du 15 novembre au 7 décembre, votez !

Les élections de locataires auront lieu du 15 novembre au 7 décembre. Comment ça marche ? Qui est concerné·e ? Voici les éléments clés à connaître pour tout comprendre.

Membres à part entière du conseil d'administration de l'Office, les représentant-es disposent d'un véritable pouvoir pour porter votre voix sur les choix stratégiques et opérationnels concernant l'avenir de votre résidence. Leur association se fait le relais de vos questions, vos remarques ou vos attentes.

Travaux à mener, entretien des parties communes, évolution des loyers, maîtrise des charges, gestion de la résidence, programme des travaux, avenir du quartier sont les nombreux sujets parmi

lesquels ils s'exprimeront et décideront durant leur mandat.

Alors du 15 novembre au 7 décembre 2022, prenez la parole et votez !

Les professions de foi pour faire votre choix ainsi que le matériel de vote vous ont été envoyés par courrier : le bulletin de vote sur lequel coller une des étiquettes à code-barres, une enveloppe de vote, une enveloppe T et pour le vote par internet : votre code d'accès et votre mot de passe.

Par correspondance ou par internet, vous disposerez de plusieurs moyens simples et rapides pour élire vos représentant-es.

Ces deux méthodes garantissent scrupuleusement la confidentialité et l'anonymat de votre vote. Le dépouillement du scrutin aura lieu le 9 décembre 2022.



Échanger son logement Hlm, c'est possible !



Le saviez-vous ? Une bourse régionale permet aux locataires d'échanger directement et en autonomie leurs logements Hlm. Avec environ 3 500 dossiers de mutations en attente au sein de l'Office chaque année, les délais peuvent être longs pour obtenir un nouveau logement.

La plateforme Échanger Habiter étant régionale, l'offre de logements est plus importante : près de 17 000 annonces à ce jour. Une fois votre compte créé, les visites réalisées et l'accord de chaque locataire, les dossiers sont étudiés en commission d'attribution. Si la demande est validée, il ne reste plus qu'à programmer le déménagement.

Vous êtes intéressé·es :
rendez-vous sur
www.echangerhabiter.fr

Modification du calendrier de la régularisation des charges 2021

Nous vous informons que les décomptes de charge généraux seront affichés fin décembre dans les parties communes, pour une régularisation en janvier 2023.

Les équipes de Plaine Commune Habitat sont à l'écoute des locataires en cas de difficultés.

Bien chauffer son logement



L'automne est là et le froid commence à s'installer. Le confort de votre logement dépend, en partie, de la manière dont vous l'utilisez. La maîtrise du chauffage et la bonne aération des pièces sont essentielles pour votre qualité de vie.

Plusieurs modes de chauffage sont utilisés dans les logements de Plaine Commune Habitat.

> **Logements équipés de chauffage collectif** : depuis le 24 octobre*, l'Office a remis en service le chauffage dans toutes les résidences. Aucune intervention de votre part n'est requise.

Les installations permettent à chaque logement d'avoir une température réglementaire fixée à 19 degrés. En cas de dysfonctionnement, avertissez avant tout votre gardien·ne qui demandera au prestataire d'intervenir. Le prestataire de l'Office pourra se rendre dans votre logement lors de son passage hebdomadaire.

> **Logements équipés de chauffage individuel** :

- Votre chaudière doit obligatoirement être contrôlée une fois par an par un professionnel agréé. Merci de faciliter l'accès à votre chaudière au prestataire de l'Office.
- Votre chaudière fonctionnant au gaz, veillez à la bonne aération de votre logement pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

En cas de dysfonctionnement, contactez directement le prestataire au numéro affiché dans votre hall.

* Date prévisionnelle de mise en chauffe, à l'heure où nous écrivons ces lignes

Conseils pratiques

Quelques bonnes pratiques et habitudes vous permettront **de faire des économies sur vos charges et d'avoir un bon niveau de confort** :

- Aérez correctement et quotidiennement votre logement pour éviter l'humidité et la sensation du froid.
- Ne surchauffez pas votre habitation et optez pour une température intérieure de 19 °C. Un degré de plus, c'est 7 % de consommation en plus, et donc de charges. Il est possible en plus de régler le chauffage au minimum dans les pièces inoccupées, en prenant soin de fermer leur porte.
- Ne faites pas sécher votre linge sur les convecteurs électriques : gare aux moisissures et aux risques d'incendie !
- Évitez les chauffages d'appoint individuels, gros consommateurs d'énergie.
- Ne placez pas de meubles devant les radiateurs. Vous empêchez la diffusion de la chaleur.

Rejoignez nos équipes !



L'Office recrute :

- Adjoint·e au Directeur d'agence
- Auditeur·rice junior
- Chargé·e de contentieux
- Chargé·e de développement RH
- Chargé·e de mission DSU (en CDD et en apprentissage)
- Conseiller·e en économie sociale et familiale (CDD)
- Gardien·ne d'immeubles (CDI et CDD)
- Juriste marchés publics (CDI et CDD)
- Gestionnaire technique de patrimoine
- Référent·e sûreté
- Responsable de secteur
- Technicien·ne travaux
- Technicien·ne vidéo-protection

Pour postuler, adressez votre CV et votre lettre de motivation à recrutement@plainecommunehabitat.fr ou sur le site internet oph-plainecommunehabitat.fr, rubrique : rejoindre nos équipes.

Vu sur



Plaine Commune Habitat

Et de 1100 prises en charges pour la plateforme « Logement santé mentale » de Plaine Commune Habitat, depuis sa création en 2015 !

En cette journée mondiale de la #santémentale, retour sur ce dispositif, reconnu « Innovation Sociale » et primé par Fédération des Offices Publics de l'Habitat. Ce dispositif « Logement et Santé Mentale » est soutenu et financé par la Délégation interministérielle à l'Hébergement et l'accès au logement | la Direction régionale et interdépartementale et du Logement (DRIHL) et Agence Régionale de Santé Île-de-France.

En quelques chiffres, la plateforme santé-mentale, c'est :

- 22 logements mis à disposition des #SecteursPsychiatriques pour accueillir leurs patients en situation stabilisée, avec un accompagnement spécifique
- 180 bénéficiaires depuis le 1er janvier 2022, soit une vingtaine de situations par mois
- 70 % de bénéficiaires atteints de troubles psychiques ; 20 % de personnes âgées très vulnérables ; 8 % de femmes victimes de violences, en moyenne et 2% de personnes atteintes d'autisme.

La plateforme « Logement et Santé Mentale » est en partenariat étroit avec l'EPS Ville-Evrard, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et les associations La Trame et l'association Vivre Autrement, gestionnaire des baux glissants.

L'Office souhaite aujourd'hui poursuivre cette dynamique si, en développant des formations en #PremiersSecours en santé mentale pour son personnel de proximité.

Adrien Delcroix Plaine Commune

